



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-D'OISE

Direction départementale
des territoires

Cergy, le 13 JUIL. 2010

SUADD, SAFE, SATE

Le Préfet du Val d'Oise

à

Monsieur le Président de la Commission particulière
du débat public Roissy-Picardie

10 648

objet : Porter à connaissance sur la liaison Roissy - Picardie
PJ : Dossier d'annexes (3)

Trois tracés sont soumis au débat public et traversent tous trois la partie Est du Val d'Oise.

Pour votre information je vous adresse ci joint des données sur les caractéristiques de chacun de ces trois tracés et leurs impacts sur le territoire.

Ces tracés sont bien inscrits à la fois au SDRIF en vigueur, comme dans le projet de SDRIF adopté par le Conseil Régional en septembre 2008 et transmis au Conseil d'Etat. Le principe de la liaison Roissy-Picardie n'est, toutefois, pas inscrit dans le SCOT du SIEVO qui regroupe toutes les communes de l'Est du Val d'Oise.

L'impact sur la cohésion d'un espace agricole caractérisé par des rendements parmi les meilleurs d'Europe, est important. Le maintien de la fonctionnalité de la plaine agricole, sa préservation face aux pressions urbaines et l'économie des exploitations sont des enjeux à prendre en compte.

En terme de paysage, chacun des tracés coupe la plaine agricole dans un secteur fragile dont l'identité visuelle doit pouvoir être préservée. Ils traversent également de manière plus ou moins importante des secteurs forestiers qui sont presque tous classés en Espaces boisés classés (EBC).

Enfin, à l'occasion de ce débat, ne peut être éludée la question fondamentale de la desserte de l'Est Val d'Oise vers Roissy. Cette préoccupation anime fondamentalement la totalité des élus de ce territoire marqué par des enjeux environnementaux (zonage PEB), sociaux (Zones urbaines sensibles) et économiques (nombre de demandeurs d'emploi). La réalisation en cohérence et concomitante du projet de barreau ferré de Gonesse est particulièrement attendue.

Le Préfet,

Pierre-Henry MACCIONI

Carte de synthèse des principales contraintes repérées.

LGV Roissy-Picardie

-  Fuseau nord
-  Fuseau centre
-  Fuseau sud

Limites communales



Points remarquables



Zone d'activité majeure récente



Extension de l'urbanisation envisagée pour rejoindre le tissu urbain commercial. Zone hôtelière réalisée, Secteur du lycée avec eq-sportifs.



Dépôt de carburant pour CdG



Eco-quartier Louvres-Puiseux



Extension de l'urbanisation envisagée 200 lgts à Villeron



Zone de carrières souterraines



Zone de captage d'eau potable



Aire d'accueil des gens du voyage



Paysage remarquable



Projet Routier du Conseil Général



Réseaux ferrés



La Michelette



Prolongement francilienne A 104



Canalisation de Gaz haute pression



Canalisation souterraine de transport de produits pétroliers



Zone d'étude de la déviation de la ligne électrique haute tension de Louvres

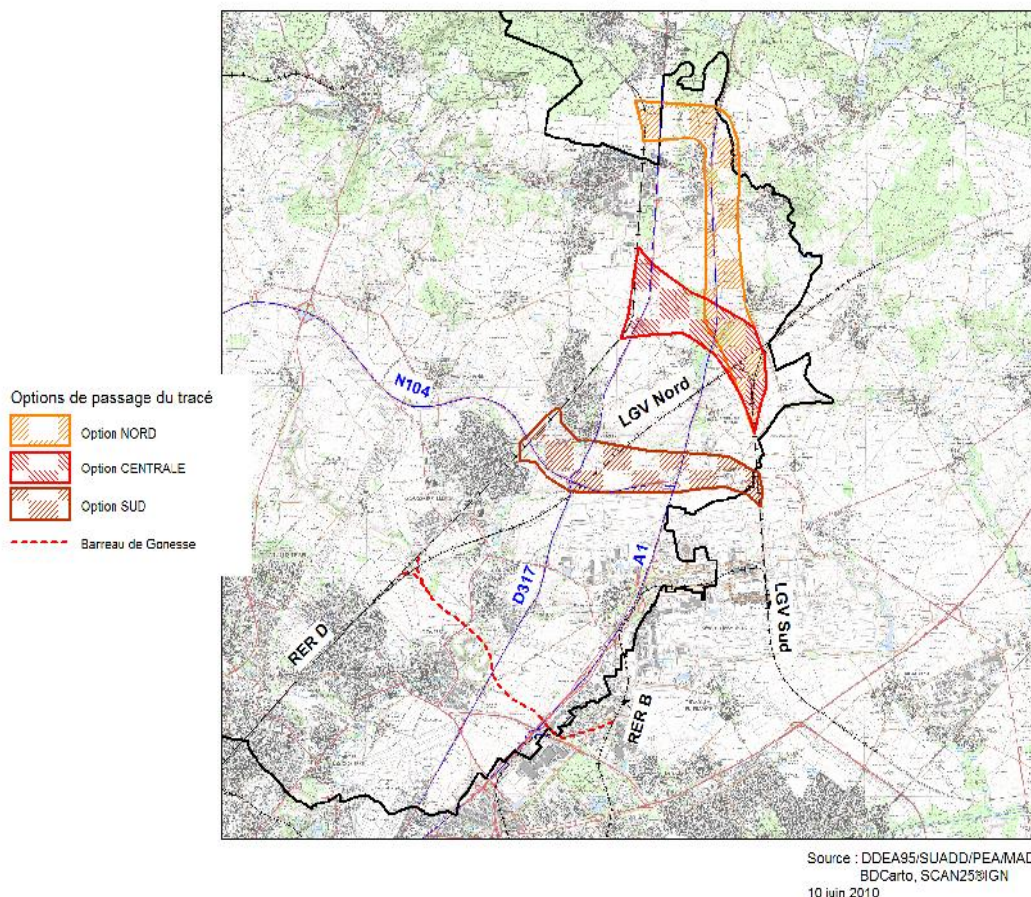


Secteurs boisés à protéger

Auteur : DDEA 95/SATE/MT juin 2010
Source : IGN @ bd ortho



Carte de situation des 3 options de passage du tracé



Liaison Roissy-Picardie

Porter à connaissance des services de l'Etat du Val d'Oise

Les spécificités des trois options de passage sont les suivantes:

Option Nord: 11 km,

➤ **Impacts sur l'agriculture**

13 exploitations céréalières sont présentes sur la zone, dont

- 9 ayant leur siège dans le Val d'Oise (Louvres, Chenevières-les Louvres, Vémars, Survilliers, Marly-la-Ville et Villeron)
- 2 de Seine et Marne
- 2 de l'Oise

La SAU exploitée sur la zone est de 560 ha, dont 44% de blé, 26% de colza, 11% de betteraves et 11% d'autres cultures (maïs, oignons, orge, pois, fèves, jachère).

Les exploitations en place ont une taille très importante (moyenne de SAU de 280 ha), largement supérieure à la moyenne départementale.

L'impact sur ces exploitations (emprise de la zone par rapport à leurs SAU totale) varie entre 1 et 48% (moyenne de 17%)

➤ **Impacts sur l'environnement**

Option qui traverse le PNR Oise Pays de France aux confins de la plaine agricole et des forêts de l'Oise dont un massif de 100 ha à Survilliers classé en Espace Boisé Classé (EBC) ainsi qu'un autre sur la commune de Saint-Witz.

➤ **Impacts sur les autres projets d'aménagements**

Tracé qui traverse des espaces déjà urbanisés ou en cours d'urbanisation (zone d'activités de 70 ha de Vémars, zone d'équipements et zone hôtelière à Saint-Witz).

Contradiction avec les orientations du POS de Saint-Witz qui prévoit une continuité urbaine entre le village et les secteurs en voie d'urbanisation.

Option allant à l'encontre de projets de création d'une voie de liaison entre la RD10 et la RD922, ainsi que du doublement d'une canalisation de gaz à Survilliers.

Option centrale: 6 km,

➤ **Impacts sur l'agriculture**

12 exploitations céréalières sont présentes sur la zone dont :

- 10 du Val d'Oise (Louvres, Chenevières-les Louvres, Vémars, Marly-la-Ville et Villeron)
- 2 de Seine et Marne

La SAU cultivée sur la zone de 410 ha : 45% de blé, 25% de betteraves, 11% de colza, 19% d'autres cultures (orge, pois, oignon, fèves, pois)

Très grosses exploitations céréalières (SAU moyenne de 273 ha) sous forme sociétaire (SCEA, EARL, SCN)

L'impact sur ces exploitations (emprise de la zone par rapport à leurs SAU totale) varie entre 0,3 et 80% (moyenne de 17%)

Un territoire agricole encore très fonctionnel dont la pérennité suppose une coupure d'urbanisation entre Marly-la-Ville et Louvres

➤ **Impacts sur l'environnement**

Intérêt paysager du vallon du rû de la Michelette, qui structure le paysage du vallon.

Cette option impacte également une partie (5 ha sur 40) de l'espace boisé classé (EBC) du Parc de Villeron et l'EBC du lieu-dit le Rouilleau de la Marne (16 ha).

➤ **Impacts sur les autres projets d'aménagements**

Concurrence avec d'importants projets de développements (200 logements à Villeron, Eco-Quartier de Louvres-Puiseux avec 3500 logements, extension des ZAE de Villeron et Louvres) ou de futurs tronçons d'un transport en commun imaginé dans le cadre de l'éco-quartier de Louvres-Puiseux en lien avec les communes de Villeron et Vémars.

Option Sud: 7 km,

➤ **Impacts sur l'agriculture**

12 exploitations céréalières sont présentes sur la zone dont :

- 10 du Val d'Oise (sièges essentiellement à Louvres, Chenevières, Roissy et Epiais les Louvres)
- 2 de Seine et Marne

La SAU cultivée sur la zone de 455 ha : 56% de blé, 25% de betteraves, 21% d'autres cultures (orge, maïs, prairies temporaires, jachères)

Très grosses exploitations céréalières (moyenne SAU de 220 ha) sous forme sociétaire (SCEA, EARL), avec un seul exploitant en individuel qui a une faible SAU (20 ha).

L'impact sur ces exploitations (emprise de la zone par rapport à leurs SAU totale) varie entre 0,4 et 74% (moyenne de 28%)

Un territoire agricole encore très fonctionnel dont la pérennité suppose une coupure d'urbanisation entre Louvres et Goussainville et une maîtrise des fronts urbains:

➤ **Impacts sur l'environnement**

Ce tracé traverse le vallon du rû du petit Rhin qui a été impacté par la Francilienne et qui fait l'objet d'une attention particulière. Un captage d'eau potable et minérale à proximité du rû est particulièrement sensible et fait l'objet d'une protection forte en raison d'une pollution précédente.

➤ **Impacts sur les autres projets d'aménagements**

Nombreuses infrastructures routières ou ferrées sur le tracé.

La proximité de l'aéroport conduit à des servitudes aéronautiques nombreuses : dégagement des avions, centres radio-électriques aéronautiques et électromagnétiques.

Le faisceau d'étude, sur la moitié de sa largeur, est impacté par le zonage réglementaire du Plan de prévention des risques technologiques du site SMCA (dépôts de carburants de l'aéroport et passage de la canalisation Trampil) à Chenevières-lès-Louvres. Ce zonage interdit toute création d'une infrastructure nouvelle.

Concurrence avec le projet de dévoiement de la ligne à très haute tension (400 000 volts) qui traverse actuellement la partie urbaine de Louvres et devrait désormais passer au sud de la commune. Pour cause de servitudes aéronautiques, ce dévoiement pourrait se faire avec des pylônes abaissés qui sont plus consommateurs de surface au sol. Une procédure de concertation est en cours sur ce projet à la demande du Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de la Mer.

Parcours qui passe au dessus d'une zone de carrières abandonnées

Une aire d'accueil des gens du voyage récemment mise en service est concernée par le tracé.

Projet liaison Roissy Picardie

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
<u>Option Nord</u>	<p>SURVILLIERS (POS) POS : 27.01.94 PLU envisagé</p> <p>SIEVO :zone agricole</p>	NC	Zone de richesse naturelle réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage.	PNR : site agricole	<p>Le conseil général prévoit la création d'une voie entre la RD10 et la RD 922, parallèlement à l'autoroute A1 et à l'est de celle-ci. Un emplacement réservé figure au POS</p> <p>Un projet de renforcement de la canalisation de gaz existante a été présenté par GRT Gaz. Son tracé se situe dans le fuseau Nord</p> <p>le tissu urbain est déjà proche de l'autoroute.</p>
		ND	Zone constituant un espace naturel qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments qui le composent.	<p>Monument Historique classé : - église de Survilliers</p> <p>Protection : E.B.C : -Les Petits bois et autres : 26 ha environ -lieu-dit Les Ruets : 1 ha environ</p> <p>Natura 2000 : forêts picardes</p>	<p>Présence de nombreux espaces boisés classés au nord de cette zone.</p> <p>SDRIF 94 : doublement A1 à l'est – Futur SDRIF : suppression doublement A1– zone agricole</p>
		NDa	Sous secteur présentant des risque d'effondrement liés à la présence de carrières souterraines.	<p>Contraintes :carrières souterraines</p> <p>Protection : EBC -proche de RD922 déjà impacté par le projet de déviation ER 'D' : environ 2 ha.</p>	
		NDb	Sous secteur caractérisé par la présence de gypse.	Non concerné par le tracé	
		NDc	Sous secteur autorisant l'exploitation de sablon.	Non concerné par le tracé	
		UIB	Zone d'industrialisation de fait destinée à recevoir des établissements industriels, scientifiques et techniques, des activités artisanales.	Non concerné par le tracé	<p>Les secteurs UIB et UIBb sont situés en limite de fuseau d'étude à l'ouest de l'autoroute A1</p>
		UIBb	Sous secteur de la cartoucherie	Hors fuseau	Sous secteur de la cartoucherie : classé SEVESO Seuil Haut

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
<u>Option Nord</u>	<p>SAINT-WITZ POS : 2.07.1992 PLU : envisagée</p> <p>SCOT : zone urbanisée et limites stratégiques à l'urbanisation future (pour mémoire)</p> <p><i>voir si la déviation prévue par l' E.R. B a été réalisée</i></p> <p>SCOT : zone agricole</p> <p>futur SDRIF : front urbain d'intérêt régional et secteur d'urbanisation préférentielle</p>	ND	Zone naturelle qu'il convient de protéger en raison de la qualité du paysage et du caractère des éléments qui le composent	<p>Protections : EBC : -la muette : 5 ha environ</p> <p>nuisances : zone d'effondrement et d'affaissement du gypse</p> <p>carrières</p>	<p>Déviation RD10/RD922 : E.R" B"</p> <p>Gypse, carrières</p> <p>Le tracé passerait entre zones II et IINA (conflit avec les objectifs communaux: mail de liaison entre les 2 opérations) et impact sur la zone agricole</p>
		NDa	Risques d'effondrement liés à la présence de carrières souterraines	<p>Nuisances : présence anciennes carrières</p> <p>SUP : servitudes aéronautique de dégagement Le Bourget</p>	
		IND	zone naturelle soumise à risques pyrotechniques	Hors fuseau	
		NC	Zone de richesses naturelles réservée à l'exploitation agricole et à l'élevage	<p>servitude communications téléphoniques et télégraphiques</p> <p>SUP servitudes aéronautique de dégagement Le Bourget</p>	
		UF	Zone d'équipements et d'intérêt général	nuisances : zone d'effondrement et d'affaissement du gypse	Secteur du lycée avec équipements sportifs .
		IUIa	Zone d'activités réservée aux Ets industriels, scientifiques, techniques et artisanales	Nuisances : zone d'isolement Z5	
		II NA	Zone d'urbanisation future à usage principal d'activités touristiques, hôtelières, et E.P ou d'intérêt général	nuisances : zone d'effondrement et d'affaissement du gypse	<p>Il s'agit d'un secteur construit : lieu-dit Le Poirier Vert</p> <p>Il existe un projet de Déviation RD10/RD922 (E.R" B")</p>
		III NA	Zone d'urbanisation future à usage d'habitat+E.P.+ constructions de service	nuisances : zone d'effondrement et d'affaissement du gypse	La jonction du tissu urbanisé avec la zone IINA est un objectif communal.

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
<u>Option Nord</u>	VEMARS PLU : 17.12.2007 SCOT SIEVO : zone agricole	A	Zone de richesse naturelles réservées à l'exploitation agricole et à l'élevage.	Protection : EBC - Le pré Verger /ferme de villeron : 17 ha environ contraintes : axes de ruissellement alluvions tourbeuses compressibles, risque de présence d'eau (-2 m) - archéologiques Contrainte : Ligne HT	Prise en compte totale de l'EBC en bordure de l'aire de repos de l'autoroute A1 Interconnexion TGV Nord et Sud-Est présence du vallon du ru de la Michelette qui possède une importante qualité paysagère aire de repos de l'A1 et station Total
		AUE a	Secteur à vocation d'accueil d'activités logistiques		ZA (Prologis): en cours de livraison. La présence de cette importante ZAE compromet la faisabilité du passage
		AUEc	Secteur à vocation d'accueil d'activités commerciales		ZA (Prologis) en cours de livraison
		AUE b 1 et 2	Secteur à vocation d'activités Industrielles, artisanales, services	Archéologie	ZA : (Prologis) en cours de livraison

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
<u>Option Centrale</u>	VEMARS PLU : 17.12.2007	A	Vocation agricole	Protection : EBC -le Pré Verger /Fond de Villeron (ru de la Michelette) : 28 ha environ secteurs archéologiques alluvions tourbeuses compressibles, risque de présence d'eau (-2 m) – lit du ru de la Michelette contraintes : anciennes carrières	Interconnexion existante des TGV Nord et Sud-Est (en remblai)
	VILLERON POS : 25 . 1. 2000 PLU en élaboration (suite à annulation du précédent PLU) DCM du 30 01 09 SCOT SIEVO : agricole +coupure d'urbanisation+légèrement pôle activités futur SDRIF : TGV prévu selon le tracé central	NC	Zone de richesse naturelles réservées à l'exploitation agricole et à l'élevage.	Protection : présence de sites archéologiques SUP : Ligne HT – servitudes radio électriques et aéronautiques Protection EBC : - Le Rouillau de la Marne : 10 ha environ en prolongement du bois d'Argenteuil (43 ha environ)	Projet zone habitat lieu-dit Le Fleuchère à proximité immédiat du tracé. Future ZAC : enjeux et Scot : production de logements, la commune est hors PEB SDRIF 94 : TGV entre le village et la ferme Vaulerand activité agricole à maintenir (enjeux de l'Etat dans la note d'enjeux) passage ligne haute tension
		ND	Zone naturelle à protéger	Protection : EBC - parc de Villeron 30 ha environ mais 7 ha environ seraient impacté par le fuseau	Parc aménagé ouvert au public (parc boisé de Villeron en limite du fuseau.
		IV NA	zone d'urbanisation future à vocation d'activités industrielles, artisanales, tertiaires, secondaires, hôtellerie, commerces		Extension prévue, mais non concernée par projet
		UI	zone d'activités industrielles, techniques, artisanales, commerciales,		Zone existante (face à la zone du Roncé de Louvres et d'une zone mixte de Marly la ville)
	MARLY-LA-VILLE POS : 25 05 1999 PLU en cours d'élaboration : DCM du 25 06 07	NC	Zone de richesse naturelle réservée à l'exploitation agricole et élevage	Contrainte : ligne HT axes de ruissellement SUP : servitudes aéronautiques de dégagement	Passage au nord d'une petite zone d'habitat + activités
		NC z	ouvrage nécessaire au transport de l'énergie électrique		Passage ligne haute tension

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
	<p>LOUVRES PLU : 23 09 2005 nouveau PLU envisagé</p> <p>SCOT SIEVO : activités+ pôle de centralité à développer</p>	IIIAUa	zone d'activités (Le Roncé)		<p>RD 317 à franchir</p> <p>projet d'extension jusqu'au tissu urbain de la ville</p> <p>proximité d'un éco-quartier Louvres-Puiseux au dessus du secteur du Roncé : non ouvert encore à l'urbanisation : 3500 logements, équipements publics – ZAC en cours</p>

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
<u>Option SUD</u>	LOUVRES PLU : 23 09 2005 nouveau PLU envisagé SCOT SIEVO : activités+ pôle de centralité à développer futur SDRIF : corridor biologique à largeur indéterminée	A	Zone agricole et d'élevage	SUP : zone de protection éloignée, rapprochée et immédiat d'un captage d'eau potable et minérale au niveau du RER D servitudes aéronautique de dégagement (Le Bourget) zone d'anciennes carrières abandonnées servitudes de protection des centres radio-électriques aéronautiques et électromagnétiques canalisation et lignes aériennes -téléphone protection : sites archéologiques	Projet de déplacement de la ligne Hte tension le long de la Francilienne ligne existante TGV Nord en remblai captage d'eau potable au niveau du RER D
		N	zone naturelle à protéger	protection : archéologie Protection : EBC - château d'Orville/Bois des singes: 1 ha environ - Le bois Baudet : 500 m2 environ peu concerné par le fuseau SUP : canalisation de gaz servitudes aéronautiques de dégagement (Le Bourget) zone d'anciennes carrières abandonnées servitudes de protection des centres radio-électriques aéronautiques et électromagnétiques contrainte : alluvions tourbeuses compressibles	Présence d'anciennes carrières ru du Rhin
		N1	zone naturelle à protéger (jardins familiaux)		Zone ouverte au public (ruines de château, jardins familiaux) Il existe un projet de mise en valeur du site
		N2	zone naturelle à protéger aucune construction autorisée		

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
<u>Option SUD</u>	EPIAIS-LES-LOUVRES POS : 22 01 1991 PLU : élaboration envisagée SCOT : pas de superficie d'extension du tissu urbain	NC	Zone agricole	SUP : PPRT (hydrocarbures) canalisations hydrocarbures liquides sous pression M historique classé et inscrits : - la croix du chemin sur la place - la croix du cimetière - le clocher de l'église servitudes protection radioélectriques	P.M. : noter projet d'implantation d'un hôtel en extension du tissu (1 ha) Ce projet nécessiterait la révision du POS TGV Sud-Est existant
		UA	Zone mixte centre ancien	M historique classé et inscrits - la croix du chemin sur la place - la croix du cimetière - le clocher de l'église TRAPIL : hydrocarbures sous pression - PPRT (SMCA) servitudes protection radioélectriques	PPRT (SMCA) (SEVESO Seuil Haut) village rural dans le fuseau Prolongement du tracé de la N.104
		UZ	Zone aéroportuaire	servitudes protections radioélectriques	
	CHENNEVIÈRE-LES-LOUVRES POS : 19 09 2000 PLU : élaboration envisagée SCOT SIEVO : agricole Futur SDRIF : agricole	NC	Zone agricole et élevage	Protection : EBC - l'onglet : 650 m2 environ SUP : PPRT dépôt hydrocarbures - Classé SEVESO Seuil Haut (SMCA) M historique classés et inscrits (situés dans les 500 m d'Epiais lès louvres) - la croix du chemin sur la place - la croix du cimetière - le clocher de l'église servitudes radio-électriques servitude hydrocarbures liquides sous pression servitudes aéronautiques de dégagement alluvions tourbeuses compressibles (-2 m présence eau)	A 1 à franchir PPRT (SMCA) classé SEVESO Seuil Haut)

	Communes concernées	Zonage	Destination de la zone	SUP, contraintes, protections	Observations/Commentaires
		UIB ac	Zone d'activités (dépôt hydrocarbures SMCA)	servitudes radio-électriques servitude hydrocarbures liquides sous pression servitudes aéronautiques de dégagement	dépôt hydrocarbures SMCA